

# Le MOT Du PRESIDENT

## La Région entre les missions actuelles et les perspectives de Réforme

**A**ujourd'hui, plus que jamais, la Région se trouve au centre des débats tant politiques qu'économiques, puisque la prise en charge du développement local directement par l'Etat s'avère, de moins en moins, efficace. Actuellement, le développement est une affaire de proximité ; proximité par rapport à un territoire sur lequel se déroule un ensemble d'activités humaines, proximité par rapport aux populations, de plus en plus, organisées dans des conseils élus et des associations plus au fait de leurs besoins.

La lettre de la Région est une publication du Conseil Régional de Marrakech Tensift Al Haouz dont l'objectif principal est de rapprocher l'institution régionale des populations afin de consolider les instruments de communication qui devraient

permettre une meilleure participation des citoyens à l'élaboration de la politique de développement régional.

Espace de débat constructif, sciemment placé au-dessus des positions et des pratiques partisans érigées, la lettre de la Région a pour vocation d'informer et d'initier une réflexion sereine en vue du développement des capacités propositionnelles de la



### Région.

Un tel effort de communication entend contribuer à réduire le déficit de connaissance qui continue de caractériser les relations du Conseil de la Région.

- Combien de citoyens de la Région connaissent la délimitation du territoire régional auquel ils appartiennent ?

- Combien de citoyens participent, d'une manière directe ou indirecte, à l'identification des priorités du développement régional ?

- Dans quelle mesure, les citoyens sont-ils informés sur les missions de la Région et sur les programmes du développement établis ? Autant de questions qui montrent que la Région n'est pas encore suffisamment

présente dans l'imaginaire politique des marocains, ni dans leur vécu sachant que, l'espace régional est devenu aujourd'hui le premier niveau de proximité qui est appelé à condenser les aspirations et les demandes sociales des populations dans une stratégie de développement régional. De

fait, le citoyen aspire à devenir

« acteur de la chose publique ».

En effet, la Région présente un niveau intermédiaire entre l'Etat, l'administration et les institutions locales en charge du développement local. Ainsi, le territoire régional représente, un

espace approprié pour l'élaboration d'une politique de développement régional susceptible de faire face aux grands défis de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et qui s'articule autour des préoccupations majeures suivantes :

1. Comment soumettre l'évolution du territoire régional aux impératifs d'un

développement humain généralisé à l'ensemble des populations locales ?

2. dans quelle mesure assurer

une articulation harmonieuse entre milieux ruraux et urbains devant la croissance de l'exoderural et face à l'urbanisation rapide ?

3. Comment assurer une plus

grande diversification des activités économiques et leurs meilleures implantations

spatiales sans porter préjudice ni aux ressources naturelles, ni à l'environnement et à la qualité de vie des populations ?

4. Comment assurer la mise en place des équipements collectifs et des infrastructures afin de mieux "humaniser" le processus de croissance économique et assurer sa

meilleure répartition au sein de l'ensemble du territoire régional ?

**5.** Comment mettre à niveau les systèmes productifs locaux pour réussir une meilleure insertion de l'économie régionale au sein du système économique national et mondial tout en préservant le système des valeurs qui fonde l'identité marocain ?

**6.** Quelles peuvent être les composantes d'une stratégie régionale de développement humain axée sur les quatre défis majeurs de notre Région : l'eau, l'éducation, l'emploi et la santé ?

Afin d'assurer ces missions d'avenir, la Région a besoin d'un renforcement de ses prérogatives institutionnelles.

Dès lors, la centralisation dont continue de souffrir l'administration est à l'origine des dysfonctionnements qui expliquent la faible capacité institutionnelle de l'Etat au niveau régional. Aussi, le renforcement de la Région et la décentralisation de l'administration constituent-ils, aujourd'hui, les préalables d'un gouvernement central fort.

Six conditions majeures permettent le renforcement des prérogatives de la Région et l'amélioration de la capacité institutionnelle de l'administration:

**1.** Supplanter l'approche actuelle du gouvernement central, qui adopte des politiques sectorielles, par une nouvelle approche qui vise la mise en place d'une politique régionale intégrée de développement au sein de l'institution régionale moyennant l'adhésion de tous (administrations régionales et élus).

**2.** Conférer aux Walis les prérogatives administratives que d'ordonnement pour l'ensemble des services extérieurs de l'administration et permettre au Conseil Régional de programmer en son sein et sous son contrôle, l'exécution de l'ensemble des interventions sectorielles de l'Etat.

**3.** Assouplir les procédures budgétaires et d'engagement de la dépense et instaurer le contrôle par objectif.

**4.** Adopter les décrets d'application pour améliorer les ressources financières des Régions.

**5.** Modifier le mode du scrutin pour permettre une plus grande stabilité de la majorité légitime et adopter pour les Conseils Régionaux, la même durée de mandat que celle des autres Collectivités Locales.

**6.** Renforcer les missions de la région en matière de contrôle de l'exécution des projets. De tels préalables permettraient d'optimiser le rôle des Régions dans la mise en oeuvre d'une stratégie de développement régional et ce, dans l'attente d'une réforme globale de l'institution qui lui pouvoirs législatif et exécutif. Dans l'attente de la réalisation d'une telle vision qui reste conditionnée par la prise en compte d'un ensemble de considérations politiques, il faudrait commencer par le transfert des prérogatives d'ordonnement et d'arbitrage aux Walis en tant que représentants du gouvernement, et procéder à l'élaboration d'une politique intégrée de développement régional au sein du Conseil Régional avec le renforcement de ses prérogatives en matière

de délibération et de contrôle de l'exécution.

Parallèlement à ces réformes profondes, une redistribution

des rôles des intervenants en matière de développement local s'impose, les missions de la Région gagneraient alors à être confinées à la définition des SRA T et des Plans Régionaux de Développement Socio-économique ainsi qu'à

la coordination, la synchronisation, l'intégration

et le contrôle d'exécution des programmes de l'Etat au niveau régional.

Ce n'est qu'à ces conditions que l'entité régionale pourrait relever le défi du développement régional et consolider la capacité institutionnelle de l'Etat.